

Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 9 juin à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Me Suzanne Ouellet, greffier et Me Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2015-473 <u>SOUMISSION 2015 SP 146 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALISES FLEXIBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Develotech, 4655, rue Tanguay, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 2H3, pour la fourniture et l'installation de balises flexibles, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 34 699,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à prévoir aux budgets 2016 et suivants un montant de 23 500 \$ au Service des Travaux publics – Voirie – Signalisation, pour l'ajout de balises et bollards lié à cet appel d'offre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11034-001-02862	31 685,23 \$	Programme annuel d'aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse – Atténuation de la vitesse
04-13493 04-13593	1 509,00 \$ 1 505,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-474* <u>ADOPTION DU PROJET D'OPTIMISATION DE LA DISTRIBUTION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2015-2017 (VIRAGE WEB)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite optimiser ses méthodes de diffusion de son programme Culture et loisirs, distribué trois fois par année dans l'ensemble des foyers gatinois ainsi que son positionnement marketing face à ses clientèles cibles;

CONSIDÉRANT QUE des enjeux environnementaux et économiques majeurs sont soulevés dans le cadre de la production et la distribution de la version papier du programme Culture et loisirs:

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles technologies occupent désormais une place majeure dans les habitudes des citoyens gatinois;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire et la Commission sur les aînés ont toutes trois favorablement accueilli le projet d'optimisation de la distribution du programme Culture et loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adopter le projet d'optimisation de la distribution du programme Culture et loisirs 2015-2018, impliquant la dernière distribution porte-à-porte en août 2015 et faire état de la situation au conseil en septembre 2016 avant de prendre le virage Web complet.
- d'autoriser, à même le budget du Service des arts, de la culture et des lettres, la mise en œuvre du plan de déploiement du projet;
- d'autoriser le Service des finances à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-475*

CHANGEMENT DE NOMS DE RUES - RUES ALEXIS-CARREL ET PHILIPP-LENARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QU'en 2009, un citoyen a demandé le changement de nom de la rue Alexis-Carrel en raison du fait que le chercheur, récipiendaire du prix Nobel de physiologie et de médecine en 1912, était un adepte de l'eugénisme;

CONSIDÉRANT QUE le dossier fait de nouveau les manchettes en 2013, en rappelant que la rue Philipp-Lenard honorait un chercheur, récipiendaire du prix Nobel de physique en 1905 qui fut également membre du parti Nazi d'Adolf Hitler et adepte de l'idéologie aryenne;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a toujours maintenu que les noms Alexis-Carrel et Philipp-Lenard, adoptés dans la décennie 1990, n'auraient jamais été recommandés aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QU'une soirée d'information sur la toponymie des rues Alexis-Carrel et Philipp-Lenard s'est tenue le 16 octobre 2014 afin d'informer les résidents de ces deux rues du processus de changement de noms de lieux et qu'une pétition a par la suite été administrée;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2010-1181 du 30 novembre 2010, adoptait la procédure de changement de noms de lieux qui prévoit que le requérant doit recueillir une pétition favorable d'au moins les deux tiers des propriétaires et résidents visés par le changement et que ce nombre ne fut atteint pour ni une ni l'autre des rues;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a maintenu les noms des rues Alexis-Carrel et Philipp-Lenard, tout en incluant dans leur fiche toponymique respective, dans la banque de toponymes de la Ville, une référence claire aux idées et gestes inadmissibles défendus ou posés par ces deux prix Nobel;

CONSIDÉRANT QUE des élus municipaux ont manifesté leur inconfort au fait que la Ville commémore la mémoire de tels individus et que la procédure ci-haut mentionnée stipule que la Ville peut elle-même entreprendre un projet de changer de nom de lieu;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soirée d'information du 16 octobre 2014, deux noms furent proposés afin de remplacer les noms des rues Alexis-Carrel et Philipp-Lenard, soit respectivement ceux de Marie-Curie et d'Albert Einstein, tous deux récipiendaires de prix Nobel :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le changement des noms suivants, à savoir : le nom de la rue Alexis-Carrel est remplacé par « Marie-Curie » et le nom la rue Philipp-Lenard est remplacé par « Albert-Einstein ».

Anciens noms	Nouveaux noms
Rue Alexis-Carell	Rue Marie-Curie
Rue Philipp-Lenard	Rue Albert-Einstein

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-476*

RECONDUCTION DU PROTOCOLE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique – CLD Gatineau a été créée le 10 mai 2005 en vertu de la résolution numéro CM-2005-443;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue le 6 décembre 2011 entre la Ville de Gatineau et Développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro CM-2011-1064, se termine le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi 28, prévoyant des nouvelles façons de faire en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau réexamine les modalités de son implication dans le développement économique du territoire et afin de bien établir le véhicule approprié qui portera le développement économique de Gatineau pour les dix prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une démarche de consultation auprès du conseil municipal et d'un comité de sages formés des acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche se terminera à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de reconduire le protocole actuel aux mêmes conditions, et ce, pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT la présentation qui a été faite au comité plénier du 19 mai dernier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de reconduire l'entente actuelle entre la Ville de Gatineau et Développement économique – CLD Gatineau, aux mêmes conditions, et ce, pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2016.

Un certificat du trésorier a été émis, conditionnellement à l'adoption du budget 2016, le 5 juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-477* <u>DÉPÔT DE MISE EN CANDIDATURE - CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE MASCULINE DE VOLLEYBALL À GATINEAU</u>

CONSIDÉRANT QUE la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007 fixe les orientations ainsi que les priorités d'action qui guident l'intervention municipale en matière de loisirs, de sport et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Politique des loisirs, du sport et du plein air stipule via l'axe 2, l'intention de la Ville de collaborer à la mise en place d'aménagement pour le développement du sport de haut niveau;

CONSIDÉRANT QUE le centre sportif de Gatineau possède les équipements nécessaires à l'accueil de cette discipline de haut niveau;

CONSIDÉRANT QUE Volleyball Canada a lancé un appel de candidature pour accueillir le Centre national d'entraînement de l'équipe nationale masculine pour le cycle 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE Gatineau accueille le Centre national d'entraînement de l'équipe masculine de volleyball du Canada depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE les athlètes de haut niveau sont des modèles pour les jeunes gatinois et favorisent la participation de masse;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Volleyball Canada contribue à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et sain;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Volleyball Canada contribue au rayonnement et à la visibilité de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Volleyball Canada permet une meilleure optimisation des ressources et des installations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire être proactive pour développer et accroître le développement du sport et des événements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'équipe canadienne est associée à de nombreuses retombées positives à Gatineau, dont l'organisation de 13 événements nationaux et internationaux, l'implication des membres de l'équipe nationale dans plus de 15 activités communautaires et plus de 1,5 M\$ d'activités économiques dans la région :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le dépôt de candidature de la Ville de Gatineau pour l'accueil du Centre d'entraînement de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020;

Conditionnellement à l'obtention du Centre d'entraînement de l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada par Volleyball Canada à la Ville de Gatineau, le trésorier est autorisé à prévoir un montant de 82 000 \$ par année pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 à titre de contribution financière. Volleyball Canada assumera les frais de location de gymnase au centre sportif de Gatineau pour une valeur de 52 000\$.

Un certificat du trésorier a été émis, conditionnellement à la signature du protocole d'entente, le 8 juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-478*

 $\begin{array}{l} Modifi\'ee par la\\ r\'esolution CE-2017-86*\\ -01-02-17 \end{array}$

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE, SERVICE DU GREFFE ET SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a préparé un plan directeur informatique s'appuyant sur les priorités stratégiques de la Ville, lequel permet d'assurer une continuité des opérations, de donner une vision sur les cinq années à venir et de s'appuyer sur les pratiques émergentes;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur informatique prévoit les effectifs requis selon une planification sur trois années, lequel prévoit des effectifs dans plusieurs services;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont vacants au Service de l'informatique : gestionnaire, Planification et coordination, Service de l'informatique (poste numéro INF-PRO-001), préposé aux cellulaires et sans fil (poste numéro INF-BLC-042);

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs et revue l'organisation du travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'informatique, du Service du greffe et du Service des finances de la façon suivante :

Abolition de postes au Service de l'informatique :

- Abolir le poste de gestionnaire, Planification et coordination, Service de l'informatique (poste numéro INF-PRO-001 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de préposé aux cellulaires et sans fil (poste numéro INF-BLC-042 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs.

Création de postes effective dès le 31 août 2015 :

- Créer un poste de conseiller en système d'information (poste numéro INF-PRO-006 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Exploitation au Service de l'informatique;
- Créer trois postes de développeur de système (postes numéros INF-BLC-067, INF-BLC-068 et INF-BLC-069 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des conseillers en système d'information de la Section de la conception des systèmes corporatifs au Service de l'informatique;
- Créer un poste de chef d'équipe, Réseau (poste numéro INF-BLC-070 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Infrastructures au Service de l'informatique;
- Créer un poste de commis administratif (poste numéro INF-BLC-071 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de division, Exploitation au Service de l'informatique;
- Créer un poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro FIN-BLC-090 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Comptabilité et contrôle interne à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances.

Création de postes effective dès le 1^{er} janvier 2016 :

- Créer un poste de conseiller en sécurité informatique (poste numéro INF-PRO-007 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du directeur au Service de l'informatique;
- Créer deux postes d'analyste en exploitation (postes numéros INF-BLC-072 et INF-BLC-073 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Exploitation au Service de l'informatique.

Création de postes effective dès le 1er janvier 2017 :

- Créer un poste de développeur de système (poste numéro INF-BLC-074 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des conseillers en système d'information de la Section de la conception des systèmes corporatifs au Service de l'informatique;
- Créer un poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro GRF-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Gestion des documents et des archives au Greffe.

Création de postes :

- Création de deux postes effectifs dès le 1^{er} janvier 2016 que le Service des ressources humaines déterminera pour les projets 02 (déploiement du volet transactionnel sans papier) et 18 (déploiement d'une solution de gestion préventive de l'entretien) du Plan directeur informatique;
- Création d'un poste effectif dès le 1^{er} janvier 2017 que le Service des ressources humaines déterminera pour le projet 59 (déploiement d'un portail citoyens) du Plan directeur informatique.

Transfert de postes au Service de l'informatique :

• Transférer les postes de techniciens en administration de serveurs (postes numéros INF-BLC-052, INF-BLC-061 et INF-BLC-065 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par messieurs Guy Coughlan, Marc Constantineau et Pascal Cayer, sous la gouverne du conseiller en système d'information de la Division exploitation.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget d'opération du Service de l'informatique ainsi qu'aux postes budgétaires des projets informatiques en cours qui se trouvent au PDI.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-479* MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU SUJET DE L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'il y a des restrictions budgétaires au niveau de la structure des Escouades régionales mixtes sur l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement deux équipes qui composent l'Escouade régionale mixte Outaouais, soit l'Escouade régionale mixte Outaouais et l'Escouade régionale mixte Gatineau qui font l'objet de financement de la part de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une restructuration, la Sûreté du Québec désire fusionner les deux Escouades régionales mixtes, réduire le budget d'opération et optimiser la lutte au crime organisé sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le protocole propose de maintenir le financement de 70 000 \$ par année par policier qui participe à l'Escouade régionale mixte Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite participer à l'Escouade régionale mixte Outaouais comme proposé par la Sûreté du Québec;

CONSÉDIRANT QUE l'Escouade régionale mixte Gatineau avait comme mandat de s'attaquer à la criminalité ponctuelle et émergente, notamment les gangs de rue;

CONSIDÉRANT QUE des ressources policières doivent être dédiées à la lutte aux gangs de rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMTÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le directeur du Service de police à signer le nouveau protocole de la Sûreté du Québec pour la participation du Service de police à l'Escouade régionale mixte Outaouais.
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus au budget de la Ville de Gatineau pour l'année en cours, pour un montant approximatif de 113 000 \$ pour les dépenses d'opérations de l'unité antigang du Service de police et de la participation de trois policiers du Service de police à l'Escouade régionale mixte Outaouais. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999 02-21220-999	113 000 \$	113 000 \$	Imprévus - Autres Escouade régionale mixte – Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-480*

<u>ADJUDICATION - SOUMISSION PUBLIQUE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 21 845 000 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville de Buckingham

0070-00-98

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais

588

686

690

Ex-Ville de Gatineau

971-97 991-98

Ex-Ville de Hull

1471

2591

2595

Ex-Ville d'Aylmer

633-92

771-99

784-00

Nouvelle Ville de Gatineau

31-2002	395-2007
33-2002	427-2007
37-2002	440-2008
69-2003	442-2008
107-2003	445-2008
120-2003	447-2009
122-2003	450-2008
139-2003	454-2008
144-2006	495-2008
146-2003	600-2008
147-2003	601-2008
175-2003	603-2008
197-2004	610-2009
199-2004	611-2009
201-2004	613-2009
217-2004	616-2009
274-2005	618-2009
277-2005	620-2009
306-2005	631-2009
319-2005	645-2010
332-2006	687-2011
334-2006	688-2011
335-2006	699-2012
343-2006	719-2012
363-2006	724-2013
371-2006	729-2013
385-2007	743-2014
392-2007	762-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 21 845 000 \$ en date du 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT cette demande, la Ville de Gatineau a reçu les soumissions ci-dessous :

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,53700 %	1 851 000 \$	1,30000 %	2016	
	1 894 000 \$	1,50000 %	2017	
	1 939 000 \$	1,65000 %	2018	2,85943 %
	3 367 000 \$	1,85000 %	2019	2,03743 /0
	4 780 000 \$	2,05000 %	2020	
	8 014 000 \$	3,05000 %	2025	

2 – MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

SCOTIA CAPITAUX INC.

MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

BMO NESBITT BURNS INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,48300 %	1 851 000 \$	1,25000 %	2016	2,88240 %
	1 894 000 \$	1,30000 %	2017	
	1 939 000 \$	1,55000 %	2018	
	3 367 000 \$	1,80000 %	2019	
	4 780 000 \$	2,05000 %	2020	
	8 014 000 \$	3,10000 %	2025	

3 – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
Prix	Montant	Taux	Année	Loyer
98,57900 %	1 851 000 \$	1,25000 %	2016	
	1 894 000 \$	1,40000 %	2017	
	1 939 000 \$	1,60000 %	2018	2,90126 %
	3 367 000 \$	1,80000 %	2019	2,70120 70
	4 780 000 \$	2,10000 %	2020	
	8 014 000 \$	3,10000 %	2025	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter que l'émission d'obligations au montant de 21 845 000 \$ de la Ville de Gatineau soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;
- d'accepter de demander à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 21 845 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil :

 d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisé à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec et les Services de dépôt et de compensation CDS inc.; • d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. procèdent au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER Conseiller et vice-président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif